

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 20/2017/24388/01:1

DATE DU CONTRÔLE 20/12/2017 AGENT VISITEUR Samy Damerdji
ADRESSE DU CONTRÔLE Avenue Victor Olivier 14 (étage 12ième) - 1070 Anderlecht TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271)



> DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Avenue Victor Olivier 14 (étage 12ième) - 1070 Anderlecht
Type de locaux unité d'habitation (appartement)
Autre Houselec
Responsable des travaux non communiqué

> DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) SIBELGA
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 61774536
Index jour/nuit 122
Type de raccordement souterrain
Câble compteur - tableau VOB 3 x 16mm
Tension nominale de service 3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 16A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 6

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

| | | | |
|--|----------------------|---|-------------------------------------|
| Les fondations datent | d'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 300mA - type A - test OK |
| Prise de terre | piquets | Dispositif différentiel "sdb" | ID - 40A - 30mA - type A - test OK |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 10 | Raccordement | OK |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | OK | Eclairage/machines | OK |
| Test de continuité | concluant | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | OK |
| Contrôle boucle de défaut | concluant | Protection contre les contacts directs | OK |
| Protection contre les contacts indirects | OK | Résistance minimale d'isolement mesurée (M Ω) | 500 |

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 20/12/2017, l'installation électrique de Avenue Victor Olivier 14 (étage 12ième) - 1070 Anderlecht est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 20/12/2042.

Signature de l'agent

Signature du responsable de l'exécution des travaux

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 20/2017/24388/01:1

› REMARQUES

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans

› DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1

Lisez
attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions,
de modifications
importantes de
l'installation, faites
la reconstruire

3

Au terme de la
validité du rapport,
faites reconstruire
votre installation

4

Certinergie est à
votre service
0800 82 171

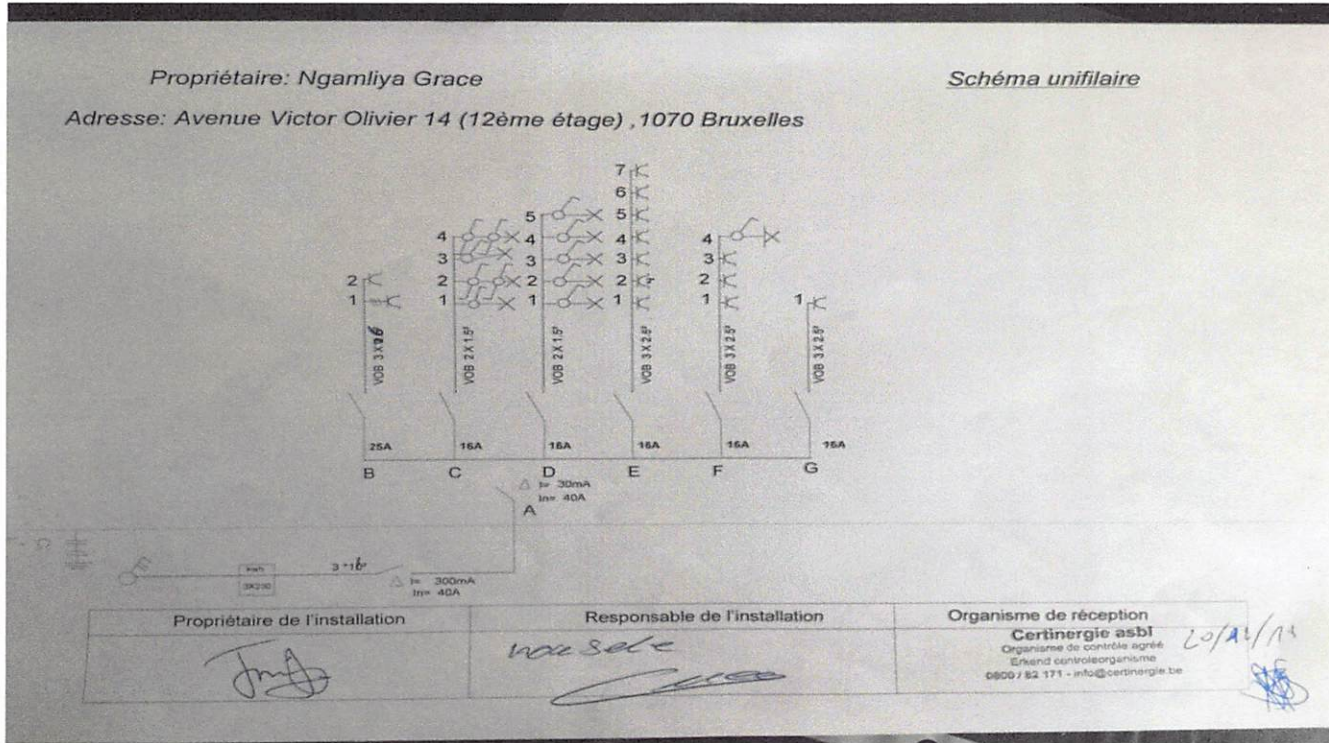
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 20/2017/24388/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

